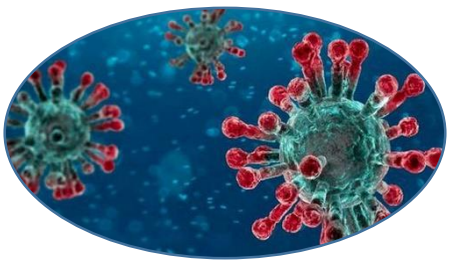

ALERTE COVID

NOMBRE DE PERSONNES CONTAMINÉES : 143 (+5)

POINT DE SITUATION au 3 avril 2020

A ce jour **143** cas de Coronavirus COVID-19 ont été confirmés dont **18 (-1)** hospitalisés en réanimation et **27** personnes guéries. **3** décès sont à déplorer.

LES PROFILS :
- Il y a 68 femmes et 75 hommes
- 33 sont âgés de 15 à 44 ans
- 59 ont entre 45 et 64 ans
- 41 sont âgés de 65 à 74 ans
- Et 10 ont plus de 75 ans

La moyenne d'âge des personnes hospitalisées en réanimation est de 62 ans avec un minimum de 25 ans et un maximum de 85 ans.
23 suspicions de transmission **autochtone** ont été identifiées

APPEL AUX PROFESSIONNELS RÉGIONAUX
Afin de venir en renfort des équipes Covid-19, un appel est lancé aux professionnels de santé qui se trouveraient en Martinique ou en position d'inactivité.
- Cet appel concerne principalement les médecins, les infirmièr(e)s et les aides-soignant(e)s.
- Une plateforme régionale a été lancée hier sur le site de l'ARS Martinique afin de permettre à ces professionnels de se faire connaitre et s'enregistrer.
- Inscriptions sur : www.martinique.ars.sante.fr

1ÈRE RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE MÉDICO-SOCIAL
- Le 1er Comité Technique médico-social Covid-19 s'est tenu le jeudi 2 avril.

Ses objectifs : - Décliner les mesures nationales qui s'imposent dans le cadre de la crise sanitaire en cours pour protéger les personnes vulnérables.
- Faciliter le partage des bonnes pratiques locales par le biais des différents partenaires issus du secteur personnes âgées et personnes en situation de handicap.

- Il est composé de professionnels des secteurs des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, du CHU de Martinique, de professionnels des secteurs de la Collectivité Territoriale de Martinique et de l'ARS Martinique.

• Une hotline dédiée sera mise en place dès le 3 avril pour accompagner les personnels des EHPAD dans l'organisation de la prévention au sein des établissements.
• Une cellule d'appui psychologique sera également disponible afin d'accompagner résidents, familles et professionnels.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pendant le confinement, les professionnels sont mobilisés et continuent d'accompagner les personnes en situation de handicap.
• Au sein des structures sans hébergement, un accompagnement personnalisé a été mis en place par les professionnels, qui appellent tous les jours pour repérer les difficultés.
• En cas de problème, les professionnels se déplacent.
• 100% des structures avec hébergement sont restées ouvertes avec des équipes mobilisées au quotidien.
• Les conditions de sortie pour les personnes en situation de handicap et leur accompagnant ont été assouplies. Un document lié à la situation particulière devra être présenté aux forces de l'ordre afin de justifier ce type de sortie.